

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/4

30 novembre 1995

(95-3869)

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

MODELE DE LISTE DES "AUTRES LOIS ET REGLEMENTATIONS" A NOTIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2

Décision du Conseil des ADPIC du 21 novembre 1995

1. Lorsqu'il notifiera ses "autres lois et réglementations" conformément à la section 3 de la Décision sur les procédures de notification des lois et réglementations nationales et l'établissement possible d'un registre commun de ces lois et réglementations au titre de l'article 63:2 (IP/C/2), chaque Membre fournira la liste de ces lois et réglementations établie selon le modèle ci-joint.

2. Les listes seront structurées suivant les catégories figurant dans l'Accord sur les ADPIC, qui sont les suivantes:

Droit d'auteur et droits connexes

Marques de fabrique ou de commerce

Indications géographiques

Dessins et modèles industriels

Brevets (y compris la protection des variétés végétales)

Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés

Protection des renseignements non divulgués

Prévention d'un usage abusif des droits de propriété intellectuelle

Procédures et mesures correctives judiciaires civiles

Mesures judiciaires provisoires

Prescriptions spéciales concernant les mesures à la frontière

Procédures pénales

Toutes autres procédures et mesures correctives administratives

Lorsqu'une loi ou une réglementation relève de plus d'une rubrique, il faudrait la mentionner dans chacune des rubriques correspondantes.

./.

MODELE DE LISTE DES "AUTRES LOIS ET REGLEMENTATIONS"

TITRE DATES D'ADOPTION ET D'ENTREE EN VIGUEUR	BREVE DESCRIPTION
<p><u>Droit d'auteur et droits connexes</u></p> <p><u>Marques de fabrique ou de commerce</u></p> <p><u>Indications géographiques</u></p> <p><u>etc.</u> <i>(voir les rubriques indiquées au paragraphe 2 ci-dessus)</i></p>	